



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH

## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Lors d'une séance tenue le 21 septembre 2009, le conseil de la Municipalité du Canton de Wentworth a adopté le règlement intitulé:

**Règlement numéro 102-1-2009 amendant le règlement de zonage numéro 102 afin de modifier les classes d'usages commerciaux de récréation extérieure intensive (c6) et communautaires récréatifs (p1) et pour prescrire des dispositions applicables à un accès public**

Le règlement mentionné ci-dessus a été approuvé par la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil et est entré en vigueur le 15 octobre 2009, date mentionnée sur le certificat de conformité émis par la MRC.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville, aux heures régulières de bureau.

Fait et donné à Wentworth, le 22 octobre 2009.

Paula Knudsen, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière